

## Les formalités médicales à accomplir

CAPITAL À ASSURER	Jusqu'à 45 ans	De 46 ans à 65 ans	De 66 ans à 80 ans
de 18 000 €* à 200 000 € *7 500 € si plus de 54 ans	Questionnaire de santé par internet		
de 200 001 € à 300 000 €	Questionnaire de santé par internet		Questionnaire de santé par internet + Bilan Sanguin 0
de 300 001 € à 400 000 €	Questionnaire de santé par internet	Questionnaire de santé par internet + Bilan Sanguin 0 + dosage cotinine urinaire*	Questionnaire de santé papier + rapport médical + Bilan Sanguin 0 + dosage cotinine urinaire*
de 400 001 € à 500 000 €	Questionnaire de santé papier + rapport médical + Bilan Sanguin 0 + dosage cotinine urinaire*		
de 500 001 € à 1 000 000 €	Questionnaire de santé papier + rapport médical + Bilan Sanguin 1 + dosage cotinine urinaire*	Questionnaire de santé papier + rapport médical + Bilan Sanguin 1 + ECG + dosage cotinine urinaire*	
de 1 000 001 € à 2 000 000 €	Questionnaire de santé papier + rapport médical + Bilan Sanguin 1 + Examens d'urines + ECG		

\* Dosage à pratiquer pour les non-fumeurs

- **Rapport médical** : Rapport médical APRIL complété par un médecin, comprenant analyse d'urines par bandelettes réactives
- **Examens d'urines** : Sucre, Albumine, Leucocytes, Sang, Cytobactériologie des urines
- **Bilan Sanguin 0** : Numération Formule Sanguine, Numération plaquettaires, Vitesse de sédimentation, Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L, L.D.L, Rapport Cholestérol total / H.D.L, Triglycérides et glycémie à jeun, Créatinine, Bilan enzymatique hépatique : ALAT (SGPT), ASAT (SGOT), Gamma GT. Pour les hommes de + de 50 ans : dosage de l'Antigène Spécifique de la prostate
- **Bilan Sanguin 1** : Numération Formule Sanguine, Numération plaquettaires, Vitesse de sédimentation, Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L, L.D.L, Rapport Cholestérol total / H.D.L, Triglycérides et glycémie à jeun, Créatinine, Bilan enzymatique hépatique : ALAT (SGPT), ASAT (SGOT), Gamma GT, dosage de la protéine C réactive, acide urique, phosphatase alcaline, Marqueurs de l'hépatite B (Ag Hbs), de l'Hépatite C (AC anti-VHC), sérologie H.I.V. 1 et 2, Hémoglobine glyquée (HbA1c). Pour les hommes de + de 50 ans : dosage de l'Antigène Spécifique de la prostate.
- **ECG** : Electrocardiogramme de repos avec compte rendu du cardiologue (avec tracés et conclusions du cardiologue)

● **À NOTER** : Les examens médicaux ont une durée de validité de 6 mois

## Où réaliser vos formalités médicales ?

Nos partenaires vous permettent de réaliser rapidement et simplement vos formalités médicales sans avance de frais :

- **CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances)** est présent sur 221 sites en France métropolitaine et un 1 site à la Réunion.  
Pour connaître le centre le plus proche de chez vous et prendre rendez-vous :  
N° : 09 69 32 34 43 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 8h à 12h30.
- **A.R.M. (Analyse Risque Médical)** est présent dans plus de 297 villes en France métropolitaine et dans les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion). Pour prendre rendez-vous :  
N° : 09 70 72 73 73 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30  
ou sur le site [www.armfrance.com/prendre-rdv](http://www.armfrance.com/prendre-rdv)

## Remboursement des frais médicaux

Les frais d'examens médicaux engagés par l'assuré seront remboursés par **APRIL Santé Prévoyance** : une fois l'adhésion effective ou en cas de refus de la part d'APRIL Santé Prévoyance. En cas de proposition d'adhésion sous condition de la part d'APRIL Santé Prévoyance : si vous réglez directement les frais médicaux, faites-nous parvenir une facture originale acquittée par le praticien avec votre RIB.

En revanche, les frais resteront à la charge de l'assuré dans les cas suivants :

- les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Santé Prévoyance
- l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés dans le premier paragraphe

## Risques spécifiques

### SPORTS

Une étude complémentaire est nécessaire si vous pratiquez à titre amateur un ou plusieurs sports ou activités suivants : parapente, ULM, planeur, deltaplane, parachutisme, bobsleigh, skisurf, wingsuit, saut à l'élastique, kitesurf, rafting, canyoning, plongée, ski hors piste sans moniteur diplômé, ski acrobatique, alpinisme sans guide breveté, escalade, spéléologie, rugby, sports de combat (toutes formes de boxe, catch, free fight, full contact, pancrace, karaté), sports ou activités nécessitant l'usage d'engins à moteur. Pour accélérer le traitement de votre dossier, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil pour compléter le questionnaire relatif à votre pratique.

### PROFESSIONS À RISQUE

Une étude complémentaire est nécessaire si vous exercez une des professions suivantes: intermittents du spectacle (en fonction de la profession), les sportifs professionnels, les journalistes, caméraman, photographes, activités avec utilisation de produits dangereux, activités professionnelles maritimes et personnel naviguant. Pour accélérer le traitement de votre dossier, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil pour compléter le questionnaire relatif à votre profession.

## Comment constituer votre dossier ?

Envoyer votre dossier complet à APRIL Santé Prévoyance composé de :

- La demande d'adhésion
- Le Questionnaire de Santé si vous déclarez vos éléments médicaux par formulaire papier
- Le mandat de prélèvement SEPA et votre RIB
- Le plan de financement ou une copie du tableau d'amortissement de l'offre de prêt pour les dossiers de reprise

## Et après l'adhésion ?

Suite à l'enregistrement de votre contrat, votre assureur-conseil vous remet votre dossier d'adhérent comprenant :

- votre certificat d'adhésion (le détail de vos garanties)
- votre échéancier de cotisations (vos cotisations sur toute la durée du prêt)
- le guide de l'assuré (informations pratiques)

Votre certificat banque \* est transmis directement à votre prêteur par courrier ou e-mail.

\* Certificat banque : document banque reprenant vos garanties, les caractéristiques des prêts ainsi que l'échéancier de cotisations.

### À NOTER :

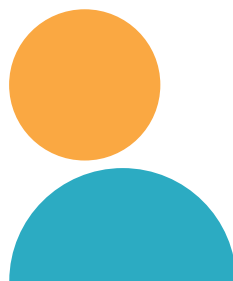
- le capital décès ou les échéances de votre prêt en cas d'incapacité ou d'invalidité (si cette garantie a été souscrite) sont remboursés au prêteur
- le prêteur devient bénéficiaire acceptant de votre assurance pendant toute la durée de votre prêt
- toute modification du contrat doit se faire avec l'accord du prêteur car il est bénéficiaire acceptant
- les conditions générales et la Lettre d'Information sur vos Données Personnelles sont disponibles dans votre Espace Assuré



Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03  
Fax 0478536518 - [www.april.fr](http://www.april.fr)

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09.

Produit conçu et assuré par GENERALI VIE, SA au capital de 336 872 976 euros  
-RCS Paris 602 062 481 - Siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE